

IV. La bonne réponse : l'inclusion dans la diversité

Les théories de Huntington ont échoué à aborder les véritables enjeux. Huntington considère les civilisations en tant qu'entités fixes, ayant leurs propres pratiques culturelles. En réalité, ces entités monolithiques n'existent pas. De plus, l'acceptation d'un relativisme moral et culturel qui affirme la validité de tout ce qui appartient à une culture différente parce qu'elle est différente et préconise une approche non interventionniste à l'égard des pratiques culturelles autres que la « nôtre », va à l'encontre du but recherché.

Par conséquent, l'un des problèmes les plus sérieux qui contribuent aujourd'hui à la propagation du discours anti-islamique à base identitaire réside dans le fait qu'une grande variété d'acteurs politiques déterminent certains comportements sociaux et politiques, conformément à la religion des membres d'un groupe social qui, par la suite, se trouve dans l'incapacité d'accepter entièrement les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme. Dans ce contexte, les facteurs politiques et sociaux perdent leur sens et les gouvernements autoritaires – ainsi que leurs appuis parmi les démocraties du monde – sont excusés. De plus, ceci cultive une vision de « l'autre » qui est non seulement différent mais qui connaît également un retard social et politique. La « crise des caricatures » n'aurait pas pu mettre en évidence plus clairement la nécessité de distinguer entre les sphères religieuse et politique pour limiter le renforcement des stéréotypes ainsi que l'importance d'un sécularisme qui accepte les différences culturelles.

Il existe une alternative aux thèses huntingtoniennes et aux autres thèses similaires, qui considère la diversité en tant que valeur positive partagée. Ceci souligne l'importance du droit à la diversité culturelle et à la liberté d'expression ; de la lutte contre la xénophobie et du rôle de la culture et du pluralisme culturel dans les relations euro-méditerranéennes ainsi que du concept d'« hospitalité » dans le cadre d'une diversité culturelle inclusive.

L'hospitalité : l'approche adéquate pour l'immigration

Il existe une alternative à « la coexistence tolérante ». Elle consiste à reconnaître qu'en dépit d'un héritage culturel et traditionnel différent, toute personne est avant tout membre d'une même famille humaine et a besoin, à ce titre, des mêmes droits fondamentaux. Ceci a été la conviction fondamentale qui permet aux États démocratiques et aux communautés régionales telles que l'Union européenne d'exister. D'après Jacques Derrida, c'est le « sentiment d'hospitalité » qui est en jeu, un sentiment fondé sur la reconnaissance de « l'autre » comme intrinsèquement semblable, ou en d'autres termes égal, et comme quelqu'un d'une origine, nationalité, religion ou « civilisation » intrinsèquement différente. Il s'agit d'un discours sur la reconnaissance d'une humanité commune et partagée, qui refuse l'aliénation de l'autre ainsi que sur la reconnaissance d'une responsabilité mutuelle, tant des migrants que des hôtes. Cette distinction n'est pas aussi triviale qu'elle ne paraît au premier abord : il est à rappeler le débat en Europe et au Sud sur les « niveaux de tolérance » pour une inclusion sociale et sur la « limite » du nombre

Une grande variété d'acteurs politiques déterminent certains comportements sociaux et politiques, conformément à la religion des membres d'un groupe social qui, par la suite, se trouve dans l'incapacité d'accepter entièrement les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme.

d'immigrés qu'une société d'accueil donnée peut « absorber ». Ce débat constitue un rappel utile de l'importance cruciale que revêt cette distinction en réalité.

La responsabilité de l'Europe

Le succès du Partenariat euro-méditerranéen dépend largement du degré de respect, de la part de l'Union européenne et de ses États membres, du modèle européen d'intégration et de sa devise « l'unité dans la diversité ». Toute définition culturelle, voire pire, religieuse, signifierait une défaite volontaire. Le processus de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est crucial à cet égard, et ses conséquences détermineront la manière dont l'Union européenne sera perçue par ses voisins du Sud. L'adhésion de la Turquie stimulerait fortement l'intégration euro-méditerranéenne, étant donné qu'elle illustrerait les effets positifs par nature des arguments mettant plus l'accent sur ce que les individus et les institutions partagent grâce à l'inclusion démocratique que sur ce qui les divise. La manière dont les États de l'Union abordent l'immigration et les communautés immigrées revêt une importance cruciale également. Ces communautés devraient être considérées comme des acteurs centraux dans le processus d'inclusion euro-méditerranéen, qui est aussi bien économique que politique par nature. La crise des banlieues française et britannique, ainsi que l'affirmation de la « différence » par certaines femmes à travers le port du voile ne devra pas aboutir à un renforcement de la thèse du « choc des civilisations » mais plutôt à des mesures qui renforcent l'esprit d'« hospitalité », encouragent les citoyens européens d'origine sud-méditerranéenne à devenir politiquement actifs et à surpasser par conséquent la discrimination et la marginalisation. Le succès du Partenariat euro-méditerranéen ne dépend pas uniquement aujourd'hui de la capacité des pays du Sud à se démocratiser mais de l'acceptation de la part des États européens de la diversité interne et des transformations culturelles qu'un tel changement implique et de leur capacité à aborder la question de l'immigration conformément aux valeurs de l'Union. Pour ce faire, il est nécessaire dans ce contexte d'apporter des réponses aux problèmes d'une région qui est au cœur de l'agenda politique global.

Le succès du Partenariat euro-méditerranéen ne dépend pas uniquement aujourd'hui de la capacité des pays du Sud à se démocratiser mais de l'acceptation de la part des États européens de la diversité interne et des transformations culturelles qu'un tel changement implique.

Les réponses internationales

Des efforts ont été déployés, ces dernières années, non seulement aux niveaux européen ou méditerranéen, mais au niveau international aussi, dans le but de promouvoir les valeurs d'hospitalité et de dialogue. Un des exemples qui illustre ce type d'initiatives est l'Alliance des civilisations. D'autres initiatives de l'ONU sont pertinentes à cet égard. Combattre le racisme – à savoir « la croyance que la race constitue le facteur primordial des traits et des capacités de l'homme et que les différences raciales engendrent une supériorité inhérente à une race particulière » et toute forme de xénophobie, à savoir « la peur et la haine des inconnus, des étrangers ou de tout ce qui est inconnu ou étranger », constitue un élément essentiel de telles initiatives. Depuis l'adoption de la Déclaration de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination en 1965 et l'établissement du Comité pour

l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) – le premier organe créé par l'ONU pour contrôler et suivre de près les actions des États, afin qu'ils remplissent leurs obligations sous les auspices d'un instrument des droits de l'homme – ainsi que la nomination en 1993 d'un rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance, les États parties des Nations Unies ont démontré leur engagement par rapport à cette question. En acceptant que leurs actions soient contrôlées, voire critiquées, les États ont adopté une démarche claire pour lutter contre la discrimination raciale, culturelle et religieuse. L'adoption de documents juridiques exécutoires et la création d'organes relativement officiels constituent des instruments importants pour la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'intolérance.

L'activité de l'ONU dans ce domaine a consisté à promouvoir les principes garantis par la Déclaration des droits de l'homme, et notamment le principe d'égalité et de non-discrimination appliqué à tous les êtres humains. Le rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance a tenté de déterminer les causes de l'islamophobie, de la christianophobie et de l'antisémitisme. Ces trois phénomènes impliquent le même principe d'exclusion. L'objet de leur haine est objectivé vis-à-vis d'un membre d'un groupe culturel inacceptable, et par conséquent privé d'une humanité essentielle et partagée. Il ou elle est expulsé(e) de la communauté, devenant une personne aliénée, non en raison de ses caractéristiques individuelles mais en raison d'une identité attribuée. Le résultat logique qui découle de telles attitudes a été le mieux décrit par Raoul Hilberg, l'un des premiers et des meilleurs chroniqueurs de l'holocauste, lorsqu'il a établi la différence entre les pogroms médiévaux en Allemagne et les nazis par la suite. Selon lui, la persécution au Moyen-Âge a été fondée sur le principe « tu ne vivras point entre nous ! », tandis que le principe nazi a simplement été « tu ne vivras point ! » – un rappel salutaire des conséquences éventuelles d'une idéologie d'exclusion, qu'elle soit officielle ou informelle.

Les études menées par le rapporteur spécial montrent à quel point la haine à l'égard de différents groupes humains, qu'elle soit d'ordre xénophobe, culturel ou religieux, est à l'origine des formes contemporaines de racisme et à quel point elle a nourri les conflits. En dépit du fait que les théories racistes, voire le concept de race lui-même, aient été totalement discréditées au fur et à mesure des avancées scientifiques, le discours politique, journalistique et intellectuel actuel demeure néanmoins imprégné par le racisme. Le rapporteur spécial a dénoncé énergiquement le rôle des médias et des intellectuels dans « la légitimation intellectuelle » de l'intolérance, particulièrement celle entre les mondes musulman et occidental. Le rapporteur spécial évoque la théorie du « choc des civilisations » de Samuel Huntington entre autres pour illustrer à quel point de telles théories et points de vue alimentent les attitudes d'intolérance.

L'ONU a également adopté une convention, entrée en vigueur en 2003, pour protéger les migrants, qui font également l'objet de différentes formes de discrimination. Elle se fonde sur de précédents instruments internationaux des droits de l'homme relatifs aux droits au travail, à la justice et aux soins médicaux et consacre les principes de non-discrimination et d'égalité par rapport aux nationaux des pays d'accueil dans

tous les aspects de la vie du migrant. La convention devrait encore être signée ou ratifiée par certains pays européens. La Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant a connu le même sort : seuls 9 États l'ont ratifié, dont six pays de l'UE. Il paraît que la raison pour laquelle les États ont négligé les conventions internationales et régionales relatives aux migrants, remonte au fait que les dispositions juridiques imposent trop de contraintes aux pays d'accueil et ne prennent pas en compte la difficulté de l'absorption des flux des travailleurs immigrés en Europe.

Le rôle du Partenariat euro-méditerranéen

Il est dommage que les États européens aient été tellement réticents à adopter ces initiatives qui jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les tensions qui pourraient avoir lieu au sein de sociétés complexes. La crise des caricatures, par exemple, a directement impliqué certains des pays clés du Partenariat, notamment le Danemark, l'Égypte, le Liban et la Syrie, ce qui explique l'importance des débats au sein du Partenariat durant la crise. Les structures politiques du PEM constituent le cadre idéal pour traiter les crises nord-sud telles que celle-ci. Javier Solana a publié, en février 2006, une déclaration commune avec le secrétaire général des Nations unies et l'organisation de la conférence islamique, mettant en garde contre les conséquences inquiétantes de la publication des caricatures et appelant au dialogue et à la compréhension mutuelle entre les différentes communautés. Il a entamé par la suite une tournée moyen-orientale, où il a rencontré des représentants officiels, afin de promouvoir ces objectifs. En effet, l'élimination des perceptions négatives mutuelles constitue un des objectifs principaux du Partenariat et un moyen pour « l'établissement d'une confiance considérable ». Le rôle joué par le PEM, en vue d'apaiser les effets de la crise et la tension entre les pays du Nord et du Sud, a été salué. Il a été bien plus difficile – voire impossible – pour le Partenariat de traiter les crises Sud-Sud. Ceci a été notamment le cas lors de la guerre du Liban qui a impliqué au moins deux États du PEM. La crise a fait l'objet d'une discussion au sein du Comité Euromed ainsi que de propositions présentées par l'Égypte au nom du groupe arabe (document La Diffamation de l'Islam et le *Dialogue des Cultures*), par la Commission européenne (qui a présenté « le Décalogue des idées », qui a été finalement approuvé par le Comité), et par la Fondation Anna Lindh. Toutes ces propositions ont souligné l'importance du rôle que devront jouer les réseaux de la société civile au sein du Partenariat, ainsi que du Dialogue Euromed, qui implique un large réseau de journalistes (et dans le contexte de l'organisation du séminaire sur *Le Racisme, la xénophobie et les médias : vers le respect et la compréhension de toutes les religions et des cultures* qui a eu lieu les 21-23 mai, à Vienne).

La visibilité du PEM a été très limitée durant la crise, et n'a pas donné lieu à une déclaration commune en raison des divisions des États membres au sujet de la liberté de la presse et du respect de la religion.

Ces initiatives ont pour objectif de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle au sein de la région euro-méditerranéenne et le « dialogue interculturel » à travers la Fondation Anna Lindh. Cette vision a été réaffirmée à la réunion ministérielle du PEM de Tampere. Il est vrai que la visibilité du PEM a été très limitée durant la crise, et n'a pas donné lieu à une déclaration commune en raison des divisions des États membres, au sujet de la liberté de la presse et du respect de la religion. Il est cependant évident que le Partenariat devrait constituer le cadre pour traiter des

crises de ce type. Pour ce faire, le PEM ne devrait pas se contenter de contribuer à une compréhension et une connaissance mutuelles, voire de promouvoir le concept mal défini du « dialogue entre cultures ». Le seul moyen pour une action efficace consiste à mettre l'accent sur les questions d'intolérance et de discriminations culturelle et religieuse.

Retour à la Déclaration de Barcelone

L'aspect politique et sécuritaire du Partenariat traite de la question de la discrimination, tel que le prévoit la Déclaration de Barcelone.

Les États sont appelés à « respecter les droits humains et les libertés fondamentales et à assurer l'application de tels droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association dans des buts pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, aussi bien individuelle que collective au sein d'un même groupe, sans discrimination aucune pour raison de race, nationalité, langue, religion ou sexe ». Les États membres se sont, de plus, engagés à « respecter et assurer le respect de la diversité et du pluralisme dans leurs sociétés, promouvoir la tolérance entre différents groupes dans la société et lutter contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie ». Les États PEM ont également reconnu « l'importance du rôle joué par les migrations sur leurs relations entre eux » et se sont engagés à « assurer le respect de tous les droits reconnus par la législation en vigueur concernant les migrants résidant légalement dans leurs pays respectifs ». Ces engagements ne sont néanmoins pas toujours respectés.

Le problème ne réside pas, en somme, dans l'absence d'instruments internationaux et régionaux pour promouvoir la tolérance et combattre le racisme, mais dans le manque d'action au niveau national pour appliquer et renforcer les principes régionaux et internationaux des droits de l'homme. Si les États PEM sont sérieusement prêts à s'engager dans la lutte contre l'intolérance et la promotion de la diversité, un engagement sur une série de normes constituerait un bon point de départ. Les normes internationales des droits de l'homme devraient être considérées comme interdépendantes et non interchangeables. La liberté de presse, par conséquent, ne peut pas être limitée à la prévention du discours raciste et de la diffamation des religions, et la liberté de religion ne peut pas être limitée à la protection de « l'identité nationale ».

Le Processus de Barcelone : au-delà de la bipolarité des civilisations

Le Processus de Barcelone, tel que défini dans la déclaration de novembre 1995, est une application du principe de « l'inclusion dans la diversité ». La Déclaration de Barcelone de 1995 a, par conséquent, le grand mérite d'éviter la bipolarité civilisationnelle et d'affirmer la possibilité d'intégrer des pays culturellement divers dans un même projet, tant qu'il est fondé sur une convergence authentique autour de valeurs démocratiques, comme dans le cas de l'Europe. Les principes et les objectifs de la Déclaration de Barcelone sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils ne l'ont été

en 1995, à la seule différence qu'ils figurent aujourd'hui dans l'agenda régional. En effet, les objectifs et les principes du PEM sont au centre du débat de tous les pays méditerranéens aujourd'hui, que ce soit au Liban après les élections démocratiques, en Égypte avec son difficile processus de réforme, ou au Maroc, qui débat de la transition démocratique.

À l'occasion du 10ème anniversaire du PEM, EuroMeSCo a publié un rapport évaluant le potentiel et les réels *acquis* du processus et analysant dans quelle mesure les objectifs originaux avaient produit des résultats tangibles. Ceci n'a pas été une tâche aisée en raison du fait que les processus d'inclusion sont longs, et que les effets à long terme sont plus facilement identifiables rétrospectivement que par dix ans d'expérience. La conclusion clé de ce rapport a consisté à considérer que le Processus de Barcelone n'a pas contribué significativement à la promotion des conditions nécessaires pour assurer l'inclusion euro-méditerranéenne. La raison de cet échec s'explique par le fait qu'en dépit des principes annoncés dans la Déclaration, les partenaires ont privilégié la stabilité, l'endiguement de l'Islam politique et la limitation des flux migratoires.

Le rapport a conclu qu'il était nécessaire de mettre en question les liens entre développement, sécurité et démocratie, et d'abandonner la vision erronée dominante tout au long de la décennie, selon laquelle le développement économique engendre automatiquement la sécurité et la stabilité, voire la démocratie à long terme. Le rapport a conclu, de plus, que la séquence causale liant réforme économique et démocratisation n'a pas été opérationnelle en Méditerranée. En fait, certains des pays qui ont connu une grande croissance économique sont aussi ceux qui ont engagé les réformes politiques les plus modestes et vice-versa. Il a été conclu de même, que l'Islam politique, dans ses diverses formes, est devenu une réalité inévitable. L'Union européenne est par conséquent aujourd'hui confrontée à la nécessité d'impliquer ses partenaires du Sud dans un processus qui donne la primauté aux questions politiques, même si une politique d'inclusion économique efficace est mise en oeuvre. L'Union devrait, en d'autres termes, adopter une politique globale pour la région, fondée sur les principes démocratiques de la Déclaration de Barcelone.

Le pluralisme démocratique constitue une condition fondamentale pour assurer le succès de la politique d'inclusion dans la diversité. Privilégier le politique signifie qu'il faudrait accepter la grande diversité des acteurs politiques dans la région, y compris les « islamistes » en les impliquant dans un projet commun. Ceci signifie également qu'il faudrait accepter l'autonomie de la société civile. La nécessité de développer une meilleure compréhension mutuelle et de lutter contre les perceptions négatives de l'Occident à l'égard de l'Islam ne devrait pas devenir un prétexte pour ignorer – au nom du relativisme culturel – l'urgente nécessité d'engager des réformes politiques et de prendre des mesures pour la protection des droits de l'homme. Le dialogue interculturel n'est pas le substitut du pluralisme, qu'il soit culturel ou politique. Les réactions politiques à la crise des caricatures, de part et d'autre de la Méditerranée, mettent en évidence les opportunités que le pluralisme démocratique pourrait offrir, et dans quelle mesure l'échec de l'exploitation de son potentiel a abouti à la situation actuelle.

**Le dialogue interculturel
n'est pas le substitut
du pluralisme, qu'il soit
culturel ou politique.**